



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du mercredi 15 mars 2023 à 19h30,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président

Le Président souhaite la bienvenue.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste annexée page 102)

Monsieur le Syndic Claude Dutoit, Messieurs les Municipaux Etienne Morier-Genoud, Franco Cetrangolo, Pascal Guinnard et Daniel Gachet

Huissier : Monsieur Benjamin Wicky

La presse : Monsieur Pascal Pellegrino, Journal de Cossonay

Le public.

Ordre du jour

- 1. Opérations statutaires**
- 2. Communications de la Municipalité**
- 3. Préavis 01/2023 « Demande de Crédit de CHF 220'000.- pour la création d'une UAPE et d'une garderie dans le Complexe du bâtiment polyvalent »**
- 4. Réponse de la Municipalité au Postulat P01/2022 de Madame Sylviane Chappuis « Offrir à chaque logement du village, en début d'année, un macaron gratuit d'autorisation de parcage valable pour toute l'année et ceci chaque année »**
- 5. Communications des délégués des associations intercommunales**
- 6. Propositions individuelles**
- 7. Communications du bureau**

1. Opérations statutaires

Le Président, Monsieur Bertrand Favre, ouvre la séance et procède à l'assermentation de M. Ludovic Zimmermann, qui remplace M. Jean-Philippe Murset, démissionnaire.

Puis, le Président donne la parole à la secrétaire pour l'appel :
36 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

Ensuite M. Bertrand Favre passe au Procès-Verbal de la séance du 8 décembre 2022 :
La manière d'apporter les modifications du PV est dorénavant faite directement par la projection du PV à l'écran et les remarques en direct des Conseillers.

Le PV est accepté à l'unanimité

Le Président indique qu'avec cette nouvelle manière de procéder, le PV pourra être mis sur le site de la commune dès les prochains jours.

Courrier

Le Président lit la lettre de démission de M. Jean-Philippe Murset, premier vice-président. M. Bertrand Favre annonce que M. Murset n'est pas remplacé au poste de premier vice-président jusqu'à la prochaine élection de ce poste le 15 juin prochain. Pour la Commission de Gestion (COGES) il est remplacé par le suppléant, M. Jean-François Kaeser, et à l'AIEM, étant suppléant, pas besoin de le remplacer.

Ordre du Jour

Est accepté à l'unanimité

2. Communications de la Municipalité

Le Président donne la parole au syndic, M. Claude Dutoit qui salue cordialement l'assemblée au nom de la Municipalité.

M. Etienne Morier-Genoud donne des nouvelles du projet EHVV : toutes les communes ont accepté. Le Conseil d'Etat a ratifié les statuts le 1^{er} mars 2023. On en est, à présent, dans la phase des recours. L'assermentation des membres délégués est prévue le 23 mai 2023.

M. Franco Cetrangolo donne des nouvelles du projet de rénovation de la buvette et de la mise en conformité du terrain de football : la mise à l'enquête publique sera bientôt faite, avant l'acceptation par le Conseil communal, pour que les services cantonaux puissent faire leurs remarques et pour ainsi recevoir des offres les plus précises possibles. La Commission d'Urbanisme a déjà été intégrée au projet et a fait part de remarques qui seront discutées entre la municipalité et le mandataire. Un retour sera ensuite donné à la CoUrb. La mise à l'enquête terminée et acceptée, il sera procédé aux appels d'offres. Ensuite un préavis sera soumis au Conseil communal dans le courant de cette année, avec les montants les plus précis possibles. A ce moment-là le Conseil pourra accepter ou refuser le préavis.

3. Préavis 01/2023 « Demande de Crédit de CHF 220'000.- pour la création d'une UAPE et d'une garderie dans le Complexe du bâtiment polyvalent »

Le Président donne la parole au rapporteur de la CoFin, M. Arnold Aebischer, et au rapporteur de la CoUrb, M. François Reymond, pour la lecture des rapports de leur commission.

Le Président remercie ces deux commissions pour leur travail et ouvre la discussion :

M. Albert Dutoit : la situation géopolitique de l'Europe est actuellement difficile et l'avenir semble incertain. Dans le préavis, il n'est pas fait mention, au rez, de la cuisine et des locaux annexes, bien que le PV du conseil du 8 décembre 2022, qui vient d'être accepté en séance, parle d'un agrandissement de la cuisine, afin de préparer jusqu'à 1'000 repas par jour. Le rez est destiné à la sécurité des habitants de ce village et il doit le rester. Les travaux vont-ils être conséquents ? Les occupations du rez seront-elles importantes ? Les risques que l'Europe de l'Ouest encourt ne sont pas à négliger. Il propose qu'une clause imposant un délai de libération des espaces soit incluse dans le bail.

M. Claude Dutoit : il y a effectivement eu une discussion au sujet de la cuisine en vue du projet du futur EMS. Ce projet est actuellement abandonné. Les repas de l'UAPE viendront d'ailleurs. En ce qui concerne l'intérieur de l'abri, comme les autres abris déjà occupés actuellement, tout ce qui est fait à l'intérieur des abris doit être libéré en 24 h. et remis en son état d'origine.

M. François de Coulon : ce sera mentionné dans le bail ?

M. Claude Dutoit : oui

M. François de Coulon : pour les abris, les enfants de l'UAPE qui viennent d'autres communes auront une place dans leur commune ?

M. Claude Dutoit : oui, les places sont réservées aux habitants d'Eclépens.

Mme Pascale Chauvet : au premier étage qu'est-ce qui est prévu ? qu'est-ce qu'il y a actuellement ?

M. François Reymond : actuellement ce sont des locaux (cellules et bureaux) réalisés il y a longtemps pour les militaires. Ensuite, pour la garderie, le premier est prévu pour les trotteurs (enfants qui marchent). La partie du rez est prévue pour l'UAPE uniquement. La partie sud (côté ascenseur) est prévue pour les bureaux. Les aménagements seront simples. La CoUrb n'avait pas de plan à disposition, mais le projet lui a été expliqué par la municipalité.

L'aération sera simple également, démontable facilement et contrôlée une fois par année.

Au rez-de-chaussée les douches et toilettes, simples et adaptées aux enfants, seront aménagées derrière la grande salle, démontables en cas de mobilisation.

M. Claude Dutoit : il n'y a pas de plan. Ceux à disposition datent de 1982 et ne sont plus actuels, car tout a été tellement modifié depuis.

Mme Pascale Chauvet : en cas d'incendie, il y a un plan d'évacuation ?

M. Claude Dutoit : oui il en existe un, il a fallu le refaire il y a deux ans pour l'armée, mais il sera revu. Les portes doivent être changées par des portes qui permettent une évacuation rapide.

M. Anthony Walsh : il y aura une augmentation de véhicules (parents qui amènent leurs enfants). Actuellement, les parents qui habitent en face de l'entrée de la route du polyvalent se plaignent de la difficulté pour leurs enfants de traverser la route pour rejoindre le chemin de l'école. Qu'est-ce qui est prévu pour calmer le trafic ? Spécialement aux heures de pointe.

M. Claude Dutoit : la commune souhaiterait un passage piétons à cet endroit, mais le canton est réticent. Il était aussi envisagé de créer un trottoir sur l'autre côté de la route, malheureusement un propriétaire ne veut pas céder de terrain.

M. Pascal Guinnard : une séance est prévue le 27 mars pour les places de parc et revoir la traversée du village en vue de ralentir les véhicules.

M. Claude Dutoit : un avantage énorme : entre le collège et le polyvalent le chemin est bien séparé de la route, ce qui protège bien les enfants.

M. Arnold Aebischer : sur les places de parc, au polyvalent, les voitures, bus, camions-écoles utilisent beaucoup ces places de parc. Que peut-on faire pour leur en limiter ou en défendre l'accès au polyvalent ?

M. Pascal Guinnard : la commune s'est renseignée : d'après l'Office fédéral des routes, les auto-écoles sont dans leur droit et on ne peut rien faire.

M. Claude Dutoit : malgré plusieurs courriers au SAN et aux auto-écoles, la commune ne peut rien faire. Le seul endroit qui est assez respecté c'est le parking de l'école que les élèves conducteurs évitent. De plus, il ne faut pas oublier les privés qui viennent aussi s'exercer et qu'on ne peut contacter.

Mme Pascale Chauvet : dans le préavis il est mentionné que l'accès au premier étage se fera par l'arrière. Et pour les personnes à mobilité réduite ?

M. Claude Dutoit : les personnes à mobilité réduite pourront entrer par les grandes portes devant le parking et utiliser l'ascenseur .

M. François Reymond : la municipalité a expliqué à la CoUrb que l'AJERCO sépare le préscolaire et le parascolaire. Il ne doit pas y avoir d'interaction entre les deux.

M. Albert Dutoit : a également lu que les accès au premier se feront par l'arrière. Les élèves qui se rendront à la salle de gymnastique vont aussi avoir des barrages physiques ?

M. Etienne Morier-Genoud : les élèves qui iront à la gymnastique entreront comme maintenant, par le couloir en face de la buvette pour aller aux vestiaires et monteront au premier par l'escalier, comme maintenant. L'AJERCO va gérer ensuite l'accès pour les enfants. La commune met à disposition le local et c'est l'AJERCO, qui compte séparer les entités, qui va faire selon ses plans.

Mme Pascale Chauvet : les enfants disposeront-ils de surfaces de jeux à l'extérieur ? Des aménagements de places de jeux sont-ils prévus ?

M. Claude Dutoit : non, il y a déjà la place de jeux au-dessus de la voirie, le terrain de foot et le terrain en dur, c'est suffisant. Rien ne sera fermé. L'accès sera facile aux enfants.

Mme Sylviane Chappuis : remercie la municipalité pour cet important projet. Pour les habitants d'Eclépens qui ont besoin de place pour leurs enfants de tout âge, que peut-on faire afin qu'ils bénéficient de places pour leurs enfants ?

M. Claude Dutoit : comprend bien la question, mais la commune ne pourra plus rien faire, c'est l'AJERCO qui gère cet aspect-là.

Mme Pascale Chauvet : quelle est la proportion des disponibilités selon les communes ?

M. Etienne Morier: l'AJERCO travaille par îlot. Celui qui nous concerne est celui de l'ASI7 avec les communes qui en font partie. Lors de l'ouverture d'une UAPE, les 6 autres communes doivent donner leur aval. Actuellement la commune est bien représentée pour la fréquentation de l'UAPE des enfants d'Eclépens. Les parents conduisent leurs enfants à l'UAPE. Ensuite, le transport étant très cher, l'idée de développer une autre UAPE à La Sarraz est en cours.

M. Claude Dutoit : les derniers chiffres reçus montrent qu'en ce qui concerne le domicile des parents placeurs, Eclépens est bien représenté avec 47 enfants. Chevilly et Ferreyres en ont 2 chacun, La Sarraz 9, 11 à Pompaples et 2 à Orny. La grande majorité des enfants vient d'Eclépens, à Eclépens. C'est la même chose avec l'Oasis, avec 24 enfants d'Eclépens, pour 17'000 heures d'occupation. L'UAPE, quant à elle, a 30'000 heures.

Le Président rappelle que ce soir on vote le crédit. Il n'y a pas d'autre question et il passe au vote pour ce préavis.

Il est accepté par

34 OUI 1 abstention pas d'avis contraire.

4. Réponse de la Municipalité au Postulat P01/2022 de Madame Sylviane Chappuis « Offrir à chaque logement du village, en début d'année, un macaron gratuit d'autorisation de parcage valable pour toute l'année et ceci chaque année »

Le Président rappelle les faits et donne ensuite la parole à M. Pascal Guinnard pour les explications de la Municipalité (annexe page 102).

Puis le Président donne la parole à Mme Sylviane Chappuis : elle remercie la municipalité d'avoir pris la peine d'étudier son postulat. Elle rappelle que le 27 octobre 2022, lorsqu'elle a présenté ce postulat, l'information donnée par M. Pascal Guinnard sur la somme totale que pouvaient rapporter ces macarons était de Fr. 180'000.-. Lors de la présentation du budget 2023, en séance du 8 décembre 2022, il a été clairement indiqué que la somme prévue cette année pour le poste des macarons était de Fr. 32'000.-. Si elle est contente de constater qu'en 2022 la commune a récolté Fr. 40'000.-, elle rappelle qu'il faut déduire de cette somme les frais annexes et ceux engendrés par la personne qui effectue les contrôles. Si, globalement, elle peut voir que ce poste rapporte quelque recette à la commune, elle souhaite qu'on puisse trouver une fois une solution moins coûteuse pour certains citoyens.

Le Président rappelle que la gestion du stationnement est une compétence de la municipalité, selon le règlement de police accepté récemment par le conseil.
Au cas où il serait souhaité que cette compétence accordée à la municipalité soit modifiée, il faudrait passer par une motion afin de modifier le règlement.

5. Communications des délégués des associations intercommunales

AIEM : M. Raoul Bortolotti indique que la prochaine séance est prévue en juin.

ASI7 : M. Thierry Guinnard indique qu'il n'y a pas eu de séance depuis le 3 novembre 2022. Les faits ont été relatés dans le PV de la séance du 8 décembre, qui vient d'être approuvé. Il signale que le Conseil d'établissement souhaitait préparer 3 thèmes en 2023 sur le problème de la violence dans les jeux vidéo, les problèmes de nutrition et ceux de phobie scolaire.

AIPCV : Mme Florence Deutsch indique que la prochaine séance est agendée au 3 mai pour les comptes.

AJERCO : M. Stéphane Guinchard informe qu'il n'y a pas eu de nouvelle séance.

SA avec participation financière de la commune : M. Arnold Aebischer : la prochaine séance des comptes de CADCIME SA est prévue le 21 juin 2023.

6. Propositions individuelles

M. Olivier Tissot : en se promenant il a constaté que le Bey est à sec. Des travaux sont-ils prévus cette année ? Pourquoi cette situation ?

M. Pascal Guinnard : des informations ont été affichées au pilier public ainsi que sur le site internet de la commune.

M. Claude Dutoit : il y avait le projet de renaturation et de danger des crues qui était à bout touchant. A présent tous ces projets vont être rassemblés et un bureau d'ingénieurs en étudie la faisabilité. Cette année il n'y aura pas beaucoup d'eau dans le Bey. Depuis la STEP de La Sarraz jusqu'au Moulin d'Eclépens il est à sec. Des travaux vont être effectués. Il faut attendre la prochaine étape.

M. François de Coulon : il a eu un contact hier à ce sujet avec le canton. Cet accident va faciliter le projet de la commune de réglage du débit, de renaturation et d'entretien des berges. Une mise à l'enquête publique aura lieu cet été en juillet ou août. Il ne faut pas s'attendre à revoir couler de l'eau dans le Bey avant 2024. Contrairement à ce qu'il croyait, les cours d'eau sont de la compétence de la commune, avec des conseils du canton.

M. Claude Dutoit : la commune est heureusement secondée par le canton avec ses ingénieurs pour prévoir tous ces travaux, ainsi que par le grand soutien financier du canton. Le 80% des propriétaires, depuis l'aval du pont qui va à Lussery-Villars, est d'accord pour le remodelage de ses berges, ce qui va apporter davantage de subsides. Ce projet sera très coûteux.

M. Jean-François Kaeser : est désolé d'apprendre qu'il faut attendre des mois. Toute la vie se meurt sur les berges. Certains bâtiments, au bord des berges, peuvent subir potentiellement des gros dégâts. Il y a aussi le problème des responsabilités, des assurances. Il est désolé que le canton n'ait même pas accepté qu'on puisse mettre un filet d'eau à l'aide d'un tuyau ou un autre moyen. Il demande l'assurance que le Bey va à nouveau voir couler de l'eau, que la municipalité protège ce patrimoine communal.

M. Claude Dutoit : les discussions avec le canton sont très difficiles. La commune demandait de profiter pour effectuer un curage et, dernièrement, a encore insisté, mais refus catégorique du canton, car le fond du cours d'eau pourrait éventuellement changer.

M. François de Coulon : propose à M. Kaeser et aux autres usagers l'envoi d'une lettre recommandée formelle à la commune pour la protection physique du canal (quand il n'y a pas d'eau, les berges s'écroulent).

M. Arnold Aebischer : le bureau mandaté pour étudier ces travaux l'est par la commune ou le canton ?

M. Pascal Guinnard : c'est le canton

M. Arnold Aebischer : en définitive, c'est le canton qui dirige tout, la commune n'a rien à dire !

M. Albert Dutoit : selon la rumeur, est-il vrai que les travaux de protection contre les chutes de pierres ont été arrêtés fin octobre pour la protection des vipères ? M. Claude Dutoit acquiesce.

Mme Pascale Chauvet rebondit : dans le dernier PV il était mentionné que les archéologues faisaient des travaux au secteur 6. Peut-on préciser où se situe ce secteur 6 ?

M. Claude Dutoit : c'est au chemin du Pas de Chauvet, au-dessus de la propriété de M. Eric Champendal. Le terrain sera surélevé pour créer une noue.

Mme Pascale Chauvet : dans la zone industrielle des Portettes, il y a actuellement une mise à l'enquête pour la construction d'une halle de logistique, sur le terrain Orllati. Comme il y a eu plusieurs mises à l'enquête, quelle sera l'incidence de celle-ci sur tout le secteur, en particulier le rond-point, en voie de finition de réparation ?

M. Franco Cetrangolo : pour le projet sur le terrain Orllati, la commune vient juste de recevoir le retrait de la mise à l'enquête Qoqa pour la construction d'une grosse halle industrielle. Il y a toujours un permis de construire qui a été délivré concernant le traitement des terres polluées.

Contre la route qui monte à l'autoroute, le permis de construire a été délivré pour la construction du garage IVECO. Derrière, où du terrassement a déjà été fait, le permis de construire a été délivré pour le traitement des terres polluées. Il y a eu un projet pour remplacer ce traitement par la venue à la place de l'entreprise QoQa, projet qui a été totalement abandonné. Concernant l'impact sur l'environnement, tant que les règlements en vigueur sont respectés, la commune ne peut rien faire.

M. Claude Dutoit : comme les travaux sur ces terrains ne sont pas terminés, la commune a repoussé la pose du tapis final du rond-point d'une année, voire deux ans.

M. Pascal Guinnard : les subsides accordés pour le rond-point sont valables 5 ans.

M. François de Coulon : pose la question à M. Franco Cetrangolo de savoir s'il est assez épaulé sur ce dossier complexe ?

M. Franco Cetrangolo le rassure en l'informant qu'aucune décision n'est prise sans que la commune n'ait consulté les décisions du canton, l'architecte qui conseille la commune et un surveillant de chantier en la personne de Mme Valérie Jacquemettaz qui vient d'être engagée par la commune.

Il se sent aussi à l'aise avec ses collègues de la Municipalité.

M. François de Coulon demande qu'il soit noté dans le PV que la Municipalité est suffisamment épaulée pour la gestion de ce dossier.

Mme Martine Persechini : par rapport à la zone des boues qui seront traitées, elle a entendu dire qu'elles seront très toxiques...

M. Franco Cetrangolo : pour ce domaine précis, il y a des études d'impact qui sont réalisées par le canton. La municipalité ne gère pas le dossier dans sa totalité. Elle reçoit le permis de construire et vérifie si le propriétaire respecte les règlements communaux. Si l'architecte-conseil de la commune dit que le dossier est ok, tout cela est envoyé à la CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction), qui envoie le dossier dans tous les services de l'état concernés. Puis, la municipalité reçoit une synthèse de la CAMAC et elle doit respecter toutes les observations faites. A la fin de la construction, la municipalité doit vérifier que tous les points ont bien été respectés par le constructeur, avant de donner l'autorisation finale.

Dans le cas précis des boues, il ne pense pas que le canton aurait laissé passer cela comme ça.

M. Claude Dutoit : il ne s'agit pas de boues, mais du ballast de CFF qui sera lavé, puis remis en circulation.

M. Franco Cetrangolo : pour l'information du Conseil, sans divulguer le devoir de réserve, le document est encore là et cela ne se fera peut-être pas.

M. François de Coulon : le plus gros consommateur suisse d'herbicide ce sont les CFF.

Mme Sylviane Chappuis : si on ne peut rien faire contre les auto-écoles, elle trouve incroyable de voir une auto-école valaisanne passer à la Rapille un dimanche matin à 10h00. Toujours aux Rapilles, elle pense aux enfants qui rentrent de l'école et craint pour eux à cause du trop grand nombre de voitures des auto-écoles qui ne cessent de passer.

Elle a vu des voitures « L » passer très tôt le matin jusqu'à très tard dans la nuit. Elle a également constaté que sa barrière a été enfoncée à côté de la place de parc devant chez elle. Quand il faut partir 5 minutes plus tôt que normalement afin d'être sûr de pouvoir prendre son train, à cause du trafic des auto-écoles, cette concentration devient trop excessive.

M. Claude Dutoit : ce problème est le même dans toutes les communes avoisinantes. Il y a aussi tous les privés qui passent, ceci parce que les examens du permis de conduire se déroulent à Cossonay.

7. Communications du bureau

Le Président informe :

Les prochaines votations auront lieu le 18 juin 2023.

En tant que Président du Conseil communal, il a participé au souper des aînés le 9 décembre 2022, lors duquel il a pu apporter les salutations du législatif de la commune.

En ce qui concerne les commissions en cours : la CoUrb a préparé un rapport qui a été adressé à la Municipalité concernant le projet de transformation de la buvette et du terrain de foot.

Une Commission adhoc, : Projet de statuts de l'Association intercommunale de la Protection civile District de Morges - Procédure de validation 1ère étape, composée de M. Fabrice Guinnard, Mme Martine Persechini, M. Albert Dutoit et Mme Crystel Salzarulo, est chargée de vérifier les statuts.

Les jetons de présence : ils sont passés de Fr. 12.- à Fr. 45.- par séance depuis cette législature et le bureau du conseil a décidé ce qui suit : le paiement du jeton de présence se fera, soit à la fin de la législature, soit lors de la démission d'un conseiller et de manière systématique.

L'augmentation de la valeur du jeton de présence est devenue trop importante pour en faire la capitalisation en vue de la course. Le prochain paiement sera ainsi fait : total des présences multiplié par Fr. 45.- et, pour ceux qui auront participé à la course, avec la déduction de la somme de cette dernière.

Le Président rappelle l'historique du jeton de présence.

Puis, il donne la parole à M. François Reymond, ancien Président, qui rapporte avec humour les péripéties de la course organisée initialement le 24 septembre 2022.

Le but de cette course reste le même. Un mail sera envoyé prochainement par la secrétaire. Merci de communiquer si vous êtes en possession d'un AG, demi-tarif. Comme expliqué, la personne inscrite qui ne vient pas devra quand même en payer les frais qui seront décomptés par le voyageur. La deadline pour l'inscription est le 15 avril 2023.

Malheureusement la Municipalité ne pourra pas être in corpore pour cette course.

M. Claude Dutoit : effectivement, ce jour-là, il y a les 60 ans de la piscine, les 10 ans de l'Association de la police, lui-même a un mariage, ce qui ne permettra pas aux municipaux d'être tous présents.

Le Président poursuit en rappelant qu'à la suite de la démission du premier vice-président, M. Jean-Philippe Murset, le bureau en recherche un nouveau dont le mandat débutera le 1^{er} juillet 2023. Les personnes intéressées peuvent contacter le Président.

Le Conseil du 27 avril est annulé.

Le prochain Conseil, celui des comptes est le 15 juin à 19h00.

Le suivant est le 28 septembre et le budget est prévu le 7 décembre 2023.

Puis, avec un énorme merci à tous, le Président clôt la séance à 21h06

PV modifié et validé par le Conseil communal lors de sa séance du 15 juin 2023.

Le Président :



Bertrand Favre



la secrétaire :



Sylviane Chappuis

CONSEIL COMMUNAL D'ECLEPENS 2021 - 2026

page
102

Liste de présence du Conseil du 15 mars 2023

	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
				oui	non
1	Arnold	AEBISCHER	1		
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH	1		
3	Raoul	BORTOLOTTI	1		
4	Valérie	BUGNION	1		
5	Sylviane	CHAPPUIS	1		
6	Pascale	CHAUVET	1		
7	Michel	CHUARD		1	
8	Carlos	CID		1	
9	François	DE COULON	1		
10	Nathalie	DE PALO	1		
11	Florence	DEUTSCH	1		
12	Noémie	DIZERENS	1		
13	Albert	DUTOIT	1		
14	Bernard	DUTOIT	1		
15	Bertrand	FAVRE	1		
16	Guillaume	FRIEDEN		1	
17	Philippe	GOLAY	1		
18	Bernard	GRAF	1		
19	Thierry	GUIGNARD	1		
20	Stéphane	GUINCHARD	1		
21	Fabrice	GUINNARD		1	
22	Jean-François	KAESER	1		
23	Charles	MARTEL		1	
24	Cindy	MARTIGNIER		1	
25	Christophe	MERCIER		1	
26	Frédéric	MOINAT	1		
27	Sébastien	OKONE	1		
28	Magali	PALANCA	1		
29	José Antonio	PEREZ	1		
30	Martine	PERSECHINI	1		
31	Claire	REYMOND		1	
32	François	REYMOND	1		
33	Alexandre	ROCHAT	1		
34	Jean-Luc	ROCHAT	1		
35	Jean-Pierre	ROCHAT	1		
36	Florian	ROECKER	1		
37	Jean-Frédéric	ROVERO		1	
38	Crystel	SALZARULO	1		
39	Christelle	SCHWAB	1		
40	Aymar	SOARES	1		
41	Olivier	TISSOT	1		
42	Anthony	WALSH	1		
43	Daniela	ZIMMERMANN	1		
44	Ludovic	ZIMMERMANN	1		
45	Sandra	ZURBUCHEN	1		
	TOTAL		36	9	



MUNICIPALITE D'ECLEPENS

10.01.04

**REPONSE DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT DE
Mme Sylviane Chappuis
« Offrir à chaque logement du village, en début d'année, un
macaron gratuit d'autorisation de parcage valable pour toute
l'année et ceci chaque année »**

Au Conseil communal d'Eclépens,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En réponse au postulat proposant :

« Offrir à chaque logement du village, en début d'année, un macaron gratuit d'autorisation de parcage valable pour toute l'année et ceci chaque année »

Votre municipalité, après étude approfondie, vous soumet les remarques ou constatations suivantes :

1. La distribution de macarons de stationnement gratuits peut sembler une initiative favorable, mais elle peut avoir des conséquences négatives importantes pour ses citoyens. Cela peut également entraîner une surutilisation des places de stationnement, réduisant ainsi les options de parcage pour les visiteurs, lors de manifestations.
2. De plus, cela peut également conduire à une répartition inégale des ressources de stationnement, où les habitants les plus proches du centre auraient un avantage sur les autres habitants. Cela peut créer des tensions entre les différentes communautés et nuire à la cohésion sociale du village.
3. La distribution de macarons de stationnement gratuits peut encourager la possession de voitures ventouses et donc la circulation dans le village peut contribuer à la congestion, à la pollution de l'air et à la détérioration de l'environnement urbain.

Cela peut également nuire à l'efficacité des transports en commun et dissuader les citoyens d'utiliser des modes de transport plus respectueux de l'environnement.

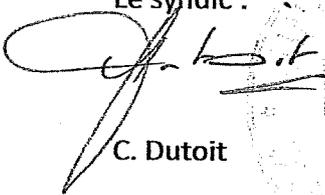
4. Le contrôle des macarons s'avérerait difficile et dispendieux pour l'administration communale et pour notre Assistant de sécurité publique (ASP).
5. La rentrée d'argent concernant la vente de macarons (CHF 40'000.- en 2022) contribue largement à l'entretien de nos parkings. La question des ayants droits serait compliquée de par le fait des propriétaires non concernés ayant déjà leur nombre de place personnelle et n'ayant pas besoin de macaron. De plus, les parkings sont libres et gratuits de 17h00, muni du disque, à 07h00 la semaine ainsi que le samedi et dimanche.
6. La distribution de macarons aux citoyens qui n'en n'auront pas l'utilité ne va-t-elle pas entraîner un marché parallèle ?

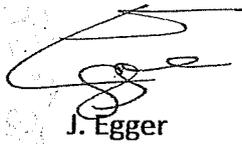
Conclusion :

Pour tous ces motifs évoqués, votre municipalité, à l'unanimité, rejette ce postulat et demande au conseil d'en prendre acte.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  C. Dutoit

La secrétaire :  J. Egger

